

60

POINT DE DUEL

OU

POINT DE CONSTITUTION.

par

Grouvelle

M. DCC. XC

POINT DE DUEL
OU
POINT DE CONSTITUTION.
ADRESSE
DES HABITANS D'UN CI-DEVANT BAILLIAGE, A LEUR DÉPUTÉ,

Sur son Duel & sur le préjugé du Point d'honneur.

NOUVELLE ÉDITION.

Sapere aude. HOR. EP.



A PARIS,

Chez DESENNE, Libraire, au Palais-Royal.

M. DCC. XC.

AVIS

DE L'ÉDITEUR.

Des Députés ſe ſont battus en Duel! C'eſt à ce ſujet que l'un d'eux a reçu de ſes Commettans l'Adreſſe que je mets au jour. Quel eſt ce Député ? Quel eſt le Bailliage dont il s'agit ? C'eſt ce que les Lecteurs demanderont, & c'eſt ce que je ne ſçaurois dire, ſoit qu'on m'ait demandé le ſecret, ſoit que je l'ignore moi-même ; ſur quoi on me permettra de ne point m'expliquer. J'ajouterai ſeulement que ce Député paroît être un des hommes les plus remarquables par leur naiſſance & leur popularité.

On pourra croire d'abord que cette

Adresse est un écrit pseudonyme, une fiction imaginée par l'Auteur, pour s'exprimer avec plus de liberté. Mais quand on l'aura lue, il me semble qu'on renoncera à cette conjecture. Il y a, en bien & en mal, des choses qu'un homme seul n'oseroit écrire, & qui ne peuvent être publiées que par un Corps, par une Assemblée.

Qu'on eut dit que le préjugé du *Point d'honneur* consiste » dans l'opinion
» la plus extravagante & la plus bar-
» bare qui puisse entrer dans l'esprit
» humain; savoir, que tous les devoirs
» sont suppléés par la bravoure; qu'un
» homme n'est plus fourbe, fripon,
» calomniateur; qu'il est civil, humain,
» poli quand il sait se battre; que le men-
» songe se change en vérité; que le vol
» devient légitime, l'infidélité louable;

» si-tôt qu'on soutient tout cela le fer à
» la main ; qu'un affront est toujours
» bien réparé par un coup d'épée, &
» qu'on n'a jamais tort avec un homme,
» pourvu qu'on le tue «; on n'eût fait
que répéter Rousseau (1). Mais il est
bon de redire souvent ce que les hommes oublient toujours.

On pouvoit même, à la rigueur, prétendre que la plus grande des poltronneries est la peur de passer pour poltron ; que s'il est une sorte de différens qui se termine par le Duel, tous les procès devroient se juger de même ; que si je tue un homme pour une injure, il est naturel que celui qui

(1) Lettre à M. Dalembert.

plaide contre moi, à l'occaſion d'un mur mitoyen, me tue pour abréger la procédure ; & qu'ainſi nous n'avons rien de mieux à faire que de rétablir la Juriſprudence des forêts d'Ercinie, d'où ſortoient nos ancêtres. Ces raiſonnemens, comme tant d'autres, convaincroient tout le monde, & ne changeroient perſonne.

Mais on va ici beaucoup plus loin : on éleve un ſyſtême bien plus extraordinaire.

On veut que la Révolution ait fait changer de face à tous nos devoirs, comme à tous nos droits, & à la queſtion du *Point d'honneur*, comme à toutes les autres : qu'en moins d'une année, ce qui n'étoit qu'une abſurdité féroce, ſoit de-

venu un délit conſtitutionnel & une violation du ferment civique.

On ſoutient que le *Point d'honneur* eſt un préjugé ariſtocratique, & le Duel une habitude féodale ; que l'*honneur*, long-temps le prétexte de tant d'abus injurieux & funeſtes au Peuple, deviendroit leur mot de ralliement ; qu'il doit être proſcrit, banni du Dictionnaire : il ſemble qu'on ait voulu, pour ainſi dire, *déshonorer* l'honneur.

On annonce encore que tous ces vices politiques, les vrais appuis du préjugé, n'exiſtant plus, il va tomber en un moment ; que l'Opinion qui nous mettoit l'épée à la main, nous défendra de tirer l'épée, parce que l'Opinion qui étoit altérée dans ſa ſource, eſt enfin régé-

nérée, ou plutôt parce qu'il n'y avoit point d'Opinion, & qu'elle va éclore.

On s'avance jusqu'à prophétiser que ce ne sera plus la *bonne Compagnie* qui donnera le ton à toute la France ; que les préjugés François ne seront plus les sottises convenues & admirées dans quelques sallons de Paris & de Versailles ; que l'Opinion publique sera ce qu'elle doit être, l'opinion du Peuple ; & que le Peuple qui aimera les Loix, détestera le Duel & les Duellistes.

On conclut enfin que le courage de l'ame qui brave un préjugé barbare, sera mieux accueilli que la bravoure anti-sociale qui le suit servilement ; qu'il est temps enfin d'oser pratiquer ses propres leçons, & qu'il faut hardiment refuser de se battre, parce que désormais tout

Citoyen qui fera une chose humaine & raisonnable, n'a rien à craindre de ses Concitoyens.

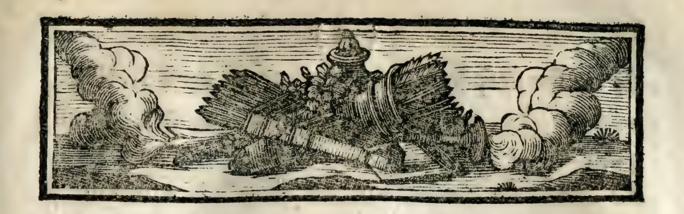
De si singuliers paradoxes sur une matiere si délicate, sont-ils l'ouvrage d'un simple Philosophe ? On ne peut guere le présumer. Il me semble que le sujet & la forme prêtent beaucoup au ridicule. Or, je ne connois guere de François qui s'y expose volontairement.

A la vérité, je ne vois pas d'autre façon de répondre aux raisonnemens que l'on trouve dans cet Ecrit. Mais les Epigrammes sont encore des preuves dans ce Pays ; & je suis persuadé que les *Habitans du ci-devant Bailliage de.....* tout Philosophes qu'ils sont, seront très-affectés des railleries sanglantes que cette *Adresse* leur attirera probablement. Car

on ſait que ceux qu'on appelle *Ariſtocrates*, & qui ſont ici traités aſſez mal, ont infiniment d'eſprit, & ſur-tout une gaîté naturelle à l'épreuve de tout.



ADRESSE



ADRESSE

*Des Habitans du ci-devant Bailliage de....
à M. de * * *, leur Député à l'Assemblée Nationale,*

Sur son Duel & sur le préjugé du Point d'honneur.

Sapere aude, Hor. *Ep.*

Vos Commettans ont appris votre conduite. Vous étiez né au faîte de l'Aristocratie (1); vous teniez d'elle des biens, des dignités, & sur-tout

(1) Ce mot & celui d'*Aristocrate* paroissent plusieurs fois dans cet Ecrit; ils retentissent dans tous les Livres comme dans tous les entretiens. En attendant qu'on les définisse bien, voici l'idée que je m'en fais.

de vaftes efpérances. Vous avez tout facrifié ; comme un héritier fcrupuleux renonce à un patrimoine mal acquis. Vous portiez au fond du cœur le fentiment de l'égalité naturelle ; vous l'avez reffufcité dans toutes les ames, en appelant à grands cris l'égalité civile & politique. Enfin, fier de décheoir au profit du Peuple, ce Peuple a montré moins d'ardeur à fe reffaifir de fes droits, que vous n'en avez mis à vous foulager de vos priviléges.

Ces exploits de la raifon & du patriotifme,

Ariftocratie veut dire en grec, pouvoir des *meilleurs* ou des *plus forts* ; ce que les hommes ont toujours confondu.

Toute fupériorité de droits attribuée à un Corps ou à un Citoyen, indépendamment de fes fonctions publiques, eft *Ariftocratie.*

Tout avantage dont un individu jouit par privilége, & toute charge dont il s'affranchit par exception, font *ariftocratiques.*

Comme tous les abus de l'ancien régime étoient fondés fur l'inégalité des droits, tout homme qui défend ou regrette ces abus, eft réellement *Ariftocrate.*

Comme la révolution préfente a rétabli l'égalité des droits, tout ennemi de la révolution eft *Ariftocrate.*

Ce mot eft devenu une grande injure : cela devoit

ils vous ont mérité deux récompenſes bien glorieuſes, la haine des Grands qui ſe diſoient vos pareils, & la reconnoiſſance de vingt millions de vos ſemblables en qui vous n'avez vu que vos égaux.

Pour nous, qui vous avions donné à la Patrie, nous nous préparions à vous adreſſer le témoignage public de nos ſentimens ; c'étoit une couronne civique que vous décernoient vos freres ; noble indemnité de toutes ces couronnes go-

---

être ; car, ſi l'on y réfléchit, il renferme l'idée collective de tous les maux & de tous les vices publics.

On a beau répéter & uſer ce mot, il durera autant que l'horreur de la choſe ; & même, plus les hommes connoîtront leurs droits, plus ils goûteront le bien de l'égalité politique & civile, & plus ils attacheront d'infamie au nom d'*Ariſtocrate :* à tel point que celui qui en aura été injuſtement flétri, viendra un jour en demander réparation à la Loi.

Ce mot ne ſe trouve point dans le Dictionnaire de l'Académie Françoiſe. Pour bien l'analyſer, & en déterminer les nombreuſes acceptions, on peut s'en rapporter à MM. Bailly, de Condorcet, Chamfort, & au petit nombre d'Ecrivains Patriotes & Philoſophes, que l'opinion publique diſtingue dans cette Compagnie. (*Note de l'Editeur*).

thiques & féodales que vous aviez foulées aux pieds.

C'est alors qu'un bruit fâcheux est venu à nos oreilles. Un Représentant de la Nation a tiré l'épée ! C'est sans doute, disions-nous, quelqu'un de ces Nobles, ou de ces Courtisans, tyrans détrônés, déprédateurs dépouillés, Citoyens malgré eux, opinant contre l'opinion publique, voulant contre la volonté générale, seuls contre tous, frémissant aux approches du bien, invoquant le chaos & la ruine, & qu'à leurs fureurs convulsives, on croiroit en proie à des puissances malignes, pour qui les saintes paroles de l'humanité sont un exorcisme douloureux & terrible.

Mais au contraire, que nous a-t-on dit ? Un Député accepte, provoque même le duel ! & celui-là, c'est l'espoir du Peuple, le modele du civisme, c'est notre Député !

Nous nous refusions à le croire ; mais enfin nous n'avons pu en douter. Alors nous nous sommes rassemblés ; & d'une voix unanime, nous avons résolu qu'au lieu de nos vives actions de graces, nos reproches publics iroient punir cet oubli des principes, dont le Héros des principes donnoit un si dangereux exemple.

Si vous êtes notre Mandataire, pourquoi trahir vos Commettans?

Si vous êtes le Repréſentant de la Nation, pourquoi abandonner ſa défenſe?

Si vous êtes un homme juſte, pourquoi vous faire juſtice vous-même?

Si vous êtes un Citoyen, pourquoi méconnoître le pouvoir civil?

Si vous êtes un Légiſlateur, pourquoi violer les Loix?

Si vous êtes un Philoſophe, pourquoi donner à la Philoſophie un démenti ſi éclatant?

Si vous êtes l'ennemi de la Féodalité & de l'Ariſtocratie, pourquoi conſacrer de nouveau une coutume féodale & ariſtocratique?

Vous avez trahi vos Commettans; car ils vous avoient choiſi pour leur Défenſeur; & en expoſant leur Défenſeur, vous avez expoſé leur intérêt.

Vous avez trahi la Nation; car la Conſtitution repréſentative, qui eſt la meilleure, ne l'eſt que parce qu'elle rend plus égale la lutte des intérêts divers, en leur donnant à tous une voix pareille. Les hommes n'ont-ils pas aſſez ſacrifié

leur volonté individuelle, lorſqu'ils ſont convenus de la ſoumettre à la pluralité repréſentative? Ne faut-il pas du moins que cette pluralité ſoit réelle ?

Or l'abſence d'un Député ôtant à une opinion ſon appui ou ſon contradicteur, déplace les contrepoids des maſſes délibérantes, introduit l'inégalité, là où l'équilibre eſt ſi néceſſaire, infirme la majorité & la religion des Décrets, & rend en quelque ſorte la Loi moins légale. L'abſence d'un Député eſt donc coupable, ſi elle n'eſt forcée.

Si nul n'a plus que vous préſenté la vérité pure & entiere ; ſi jamais vous n'avez ſouffert que l'intérêt général deſcendît avec les intérêts privés à une indigne capitulation ; ſi vous-même ne confieriez à aucun autre le ſoin d'énoncer votre opinion, dans la crainte qu'il n'en laiſſât fléchir la ſévere énergie ; jugez-vous.

Eh ! que peuvent déſirer de plus les ennemis du bien, Ariſtocrates ou Deſpotes ? Manqueront-ils de ſpadaſſins tout prêts à les défaire du Citoyen dont le courage les épouvante ?

Dans ces principes, le Repréſentant des François ne peut pas plus que le Chef des François,

que le Roi même, ſubir les haſards d'un combat ſingulier. Charles-Quint refuſa le défi de François Premier. Charles étoit un ſage Monarque ; François n'étoit qu'un Gentilhomme étourdi.

Oui, vous êtes l'homme de la Nation ; vous êtes ſur-tout le Patron, la voix & l'eſprit de ce Peuple même qui vous a élu ; enfin vous vous êtes donné à tous, & tout entier. Toutes vos heures, toutes vos facultés, votre vie eſt à nous : conſervez-la, ou prodiguez-la ; mais que ce ſoit pour nous. Vous ne pouvez en diſpoſer ; le droit même de la quitter, de l'éteindre volontairement, vous l'avez perdu ; & ſi le ſuicide eſt un attentat, c'eſt ſur-tout pour notre Repréſentant. Dans l'antique Cité de Marſeille, la ciguë étoit dépoſée au Tréſor public. Un Citoyen la demandoit au Sénat, qui ſeul pouvoit l'autoriſer à mourir. De même, c'eſt de vos Commettans, c'eſt de nous ſeuls qu'il vous faudroit obtenir la permiſſion de vous délivrer d'une exiſtence importune.

Si donc revêtu d'un tel caractere, inviolable pour vous-même, vous ne pourriez vous tuer de votre propre main, penſez-vous pouvoir vous faire tuer de la main d'un autre ? . . . Non

ſans doute, non, le duel, plus coupable que le ſuicide, le duel eſt pour vous un crime de leze-Nation.

En vain vous nous direz que vous défendiez les principes populaires ; qu'on attaquoit la Nation ; que vous avez vengé ſa cauſe ! Dites plutôt que vous l'avez compromiſé & profanée! La Nation ne vous envoya point pour faire régner la vérité par la force, pour décider, à grands coups d'épée, les queſtions politiques.

Vers le dixieme ſiecle, il falloit prononcer ſur un point de droit ; l'Eſpagne ſe partageoit entre le Rite Moſarabique & le Rite Romain. Que fit l'Empereur Othon ? Que fit le Concile ? Ils ordonnerent le combat à outrance. Le glaive, le ſang & la mort déciderent du meilleur Culte & de la meilleure Loi.... Mais quoi donc ? Etoit-ce à vous à faire ainſi refouler le dix-huitieme ſiecle vers la barbarie du dixieme ? Lorſque parmi vos nombreux concurrens, nos libres ſuffrages vous ont préféré, étoit-ce un Champion ou un Légiſlateur qui devoit ſortir de notre ſcrutin impartial ? Que ſi, au lieu d'un Orateur armé de raiſon & de vertu, nous avions voulu envoyer un ſpadaſſin (1) fort de ſon bras

---

(1) Un Député cependant a eu le courage d'é-

& de ſon adreſſe, celui que nous aurions choiſi, & nommé par acclamation, c'eût été ſans doute quelqu'un de ces hommes célebres dans l'art de l'eſcrime !..... Conſéquence abſurde, mais trop digne de votre inconſéquente barbarie !

» C'en eſt aſſez, dites-vous; je reconnois
» mon erreur, & je ſigne mon arrêt. Sans
» doute je devois différer ma vengeance, at-
» tendre le terme où, libre de mes fonctions
» publiques, je rentrois dans mon indépendance
» privée. Mais du moins je jure que déſormais«...
Quel ſerment ! Vous jurez donc de mettre vos fureurs en réſerve, de n'être criminel que quelques mois plus tard ! Bien plus, vous jurez en effet d'aller, à peine dépouillé du caractere de Légiſlateur, vous démentir comme Citoyen. Et c'eſt

---

couter ſon devoir, & d'obéir à ſa raiſon. Il s'eſt rendu la juſtice de croire qu'il ſeroit mal remplacé par un *Suppléant*. Il a, dit-on, répondu à une provocation injurieuſe par le billet ſuivant :

» Vous faites le ſpadaſſin, Monſieur; il y a long-
» temps que je ſais que le *ſpadaſſinage* eſt l'honneur
» de ceux qui n'en ont point. On me trouve chez moi,
» dehors, par-tout. Mais je dois vous prévenir que je
» porte toujours une canne pour les *inſolens*, & deux
» piſtolets pour les *aſſaſſins* «.

ainſi que vous penſez vous ſauver du reproche! Quoi donc! en ceſſant de nous appartenir, n'appartiendrez-vous plus à votre raiſon & à vos principes? Parce que vous ſerez alors diſpenſé d'opiner en Philoſophe, le ſerez-vous d'agir comme vous avez opiné? Eh bien! ouvrez les yeux, homme foible & léger; connoiſſez l'origine du préjugé qui vous tyranniſe; prévoyez & prévenez ſes effets & ſon influence déſormais incompatible avec la régénération Françoiſe.

Lorſque ſans intérêt, ſans paſſion, & malgré vous-même, vous allez donner ou recevoir la mort, quelle eſt la force qui vous entraîne? L'aſcendant de l'uſage, la ſuperſtition deſpotique du préjugé, le point d'honneur.... Le point d'honneur! infirmité héréditaire des ſociétés modernes, amalgame équivoque & bizarre de la groſſiéreté des mœurs de nos peres, & du raffinement corrompu des nôtres, ſigne monſtrueux d'indépendance & de ſervitude, funeſte ſymptôme des vices invétérés d'un odieux Gouvernement!

Nous ſourions de pitié, quand nous liſons que nos ancêtres terminoient leurs procès par un duel, ce qui s'appeloit *le jugement de Dieu.*

Eh bien ! nous étions , nous ſommes encore plus inſenſés & plus barbares que nos ancêtres.

Dans ces temps d'anarchie où la France parut rétrograder vers le chaos de l'état ſauvage, tout ce qui n'étoit point eſclave ſe déclara indépendant. Dès-lors point de juſtice humaine ; une affirmation & un démenti, c'étoit toute la procédure. Celui qui tuoit, gagnoit ſa cauſe ; chacun fut la Partie, le Juge, & le Bourreau.

Cette barbarie anti-ſociale n'eſt point un état durable ; pour corriger des coutumes féroces, on en fit des inſtitutions régulieres. Le duel ordonné par un tiers, devint un acte juridique ; on ſe faiſoit juſtice ſoi-même ; mais c'étoit du moins ſans la ſanction de la Loi.

Saint Louis régna ; ce fut véritablement le premier Roi de France, puiſqu'il en fut le premier Magiſtrat. Le chêne de Vincennes, comme le chêne de Dodone, rendit alors des oracles. L'arbitrage paternel du bon Roi diſcrédita *le jugement de Dieu*, & acquit à ſes Loix l'autorité d'une pieuſe vénération.

Ses ſucceſſeurs, à ſon exemple, ſe firent de la juſtice, une puiſſance. Ils la perfectionnerent par ambition ; c'eſt à leur politique jalouſe

que nous dûmes l'abolition d'une Juriſprudence ſanguinaire.

Mais par malheur, les Loix civiles n'ayant été que des conquêtes des Rois ſur les Seigneurs, ceux-ci n'y céderent que par force. Lorſqu'ils eurent perdu le pouvoir de les enfreindre, ils trouverent l'art de les éluder. Long-temps régna cette opinion, qu'un Gentilhomme n'étoit point ſujet aux formes judiciaires (1). La puiſſance de Richelieu & de Louis XIV ſuffit à peine pour les faire reſpecter ; & lorſqu'enfin le pouvoir civil atteignit toutes les têtes, l'inſubordination opiniâtre de l'ariſtocratie nourrit ſoigneuſement ce préjugé, que dans la plupart des différens, le courage récuſoit tous les Juges, & ne reconnoiſſoit de loi que ſon épée.

Ainſi ſurvécurent à la féodalité tous les préjugés féodaux ; ainſi nos peres furent en effet

---

(1) Le Maréchal de Biron (celui qui eut la tête tranchée ſous Henri IV) caſſa un Capitaine qui avoit voulu prendre des précautions légales contre les recherches des Procureurs-Généraux. » Etes-vous, diſoit-» il, de ces gens qui craignent tant la Juſtice ? Tout » homme de guerre qui craint une plume, craint une » épée «.

moins avilis que nous ; s'ils fléchiſſoient, c'étoit du moins devant une réalité : nous rampons ſous un fantôme (1).

Comment donc a-t il pu ſe faire que la Nature, le bon ſens, les progrès de la civiliſation ne nous aient pas déjà guéris de cette frénéſie ? Quelles cauſes l'ont perpétuée au milieu de nous?

Premiérement, l'eſprit de *Gentilhommerie*, & ſurtout l'eſprit de corps, dominans, excluſifs, réfractaires aux Loix communes, amoureux des vieilles pratiques, qui accoutumerent les hommes à cette logique bizarre : *Il ne ſe bat point ; donc il faut le chaſſer ; donc il faut rompre tout commerce avec lui.* Impitoyable tyrannie qui forçoit un ami d'aller, les larmes aux yeux, poignarder l'ami qu'il venoit d'embraſſer !

Ajoutez-y les faveurs & les prééminences impolitiques dont la manie guerroyante de Louis XIV rehauſſa l'état militaire ; d'où il arriva que chacun affectoit de s'en rapprocher par les manieres,

---

(1) Un homme d'eſprit prétendoit que ſi l'Aſſemblée Nationale vouloit faire une Loi pour abolir le duel, ce ſeroit au *Comité féodal* qu'appartiendroit ce travail. (*Note de l'Editeur*).

par le costume, par les airs fanfarons & hautains, enfin par les violences meurtrieres.

Voilà ce qui a multiplié les occasions du duel, ce qui en a propagé l'habitude, à tel point, qu'en devenant moins sanguinaire & moins solennel, il étoit devenu plus fréquent & plus général, & que l'usage scandaleux d'appeler *du seconds*, ne s'abolit que pour faire place à la facilité barbare de se battre *au premier sang* (1).

Enfin les principaux appuis du Point d'honneur, c'étoit sur-tout notre Gouvernement & notre société, le regne des Despotes & le despotisme des femmes. Sous ces deux empires, tout se donne à la faveur; tout est exception & préférence. Les Despotes favorisoient ce préjugé comme un perpétuel agent de division merveilleusement propre à distraire les Citoyens de l'intérêt commun; les femmes, comme un moyen de domination & de vengeance (2). De là ces pré-

---

(1) » Au premier sang ! grand Dieu ! que veux tu » faire de ce sang ? bête féroce ! le veux-tu boire ?.... (*Rousseau*, *Lettre à Dalembert*).

(2) Une femme disoit que la vengeance est la recon-

tentions jaloufes & querelleufes des amours propres fans ceffe provoqués ; de-là cette animofité générale de tous les Citoyens & de toutes les claffes féparées par un mépris graduel & réciproque ; de-là ces paffions haineufes fi promptes à l'injure & à la vengeance ; de-là enfin cet efprit de vertige qui fit des François un troupeau d'étourdis, ivres de vanité, forte d'ivreffe, qui peut, comme celle d'une liqueur empoifonnée, rendre furieux les hommes les plus doux.

D'infociables coutumes, des vices politiques, des Loix méprifées & des mœurs méprifables ! voilà donc l'origine, l'aliment & les effets du Point d'honneur & des Duels !

Jugez-vous maintenant. Légiflateur ou Citoyen, comment vous accorderez-vous avec vous-même ? Ou vos principes condamnent votre conduite, ou votre conduite a calomnié vos principes.

---

noiffance des injures. Ce mot n'eft pas feulement un trait d'efprit ; il peint naïvement ces ames vives dirigées par des fenfations plus que par des principes : il anoblit la vengeance, en la mariant à l'idée d'une vertu. *Il en fait appétit*, comme dit Dufrefny. (*Note de l'Editeur*).

Cette contradiction eſt commune, il eſt vrai; nous nous étions trop accoutumés à ne voir dans la Philoſophie ſociale qu'une abſtraction curieuſe, aliment de l'eſprit, ornement du diſcours, vérité d'un autre monde, qu'on ne pouvoit pratiquer ſans paroître fou, comme on ne pouvoit la nier ſans être abſurde. Ils montrerent un grand courage, ceux qui les premiers appliquerent à la choſe publique ces bienfaiſantes théories! Une grande gloire les en a déjà récompenſés. Mais ce premier pas en attend un autre. La raiſon exigeante & jalouſe veut gouverner ſeule; une conſéquence vous enchaîne à celle qui la ſuit. De la morale publique, qui émane de la Conſtitution, doit émaner auſſi la morale privée. Voulez-vous être bon Citoyen? mettez vous, ame & corps, tout entier, en harmonie avec cette Conſtitution, centre commun des devoirs comme des droits.

Ah! ſans doute, l'enthouſiaſme de la vraie liberté & de l'égalité politique ſeroit inefficace, s'il tomboit au moment où les Loix ſeront faites. Il faut que cette partie de l'ordre public qui échappe au nivellement des Loix, que les préjugés & les uſages ſe réforment dans un eſprit ſemblable.

Aucunes des habitudes d'un Peuple ne peuvent être indifférentes. Des abus crians & des usages ridicules ont souvent la même racine : portez-y la même coignée.

Et d'abord on trouvera une plus funeste discordance. La Constitution ne laisse de force qu'à la Loi ; le Point d'honneur ne connoît de Loi que la force. Ils ne peuvent subsister ensemble. Il la détruiroit, s'il n'étoit détruit par elle.

Il est une source de la félicité publique, jusqu'ici méconnue, parce qu'elle n'avoit pu se montrer ; c'est la bienveillance générale & mutuelle des Citoyens qu'unissent de véritables liens patriotiques ; c'est la Fraternité sociale. Ce but inestimable que les Philosophes appercevoient dans un lointain douteux ; déjà nous pouvons tous l'entrevoir ; déjà nous croirions y toucher, si la guerre intestine des duels ne le repoussoit encore loin de nous.

Les hommes sont tous freres. Vous, dont l'ame dure répugne à cette fraternité, vous direz qu'elle n'existe que dans l'état de nature, & non dans l'état de société. Quelle erreur ! Les hommes, au contraire, ne fraternisent que dans la réunion sociale. Ah ! c'est que la société est pour l'homme le véritable état de nature ; tan-

dis que celui qu'on a nommé ainſi, n'eſt en effet qu'un état contre nature.

L'inégalité des facultés humaines ſert elle-même la *Fraternité ſociale*. Quand l'inégalité eſt naturelle, c'eſt un moyen d'union. Elle ne devient une cauſe de diſcorde, que lorſqu'elle eſt factice & conventionnelle.

La *Fraternité ſociale* ne ſe montre point dans cette politeſſe, la grimace uniforme des vertus & des ſentimens, dont l'orgueil careſſoit l'orgueil, néceſſaire dans une ſociété où les hommes iſolés, diviſés d'intérêt, ne pouvoient cacher leurs ſoupçons & leurs haines que ſous le maſque d'affections toutes contraires.

La *Fraternité ſociale* étoit mal ſuppléée par cette *Charité Chrétienne* que la Religion nous commande, ainſi que la Foi, comme ſi on pouvoit aimer ou croire par commandement, fût-ce de Dieu même; vertu ſur-humaine qui, mêlée à mille ſuperſtitions, participe du mépris qu'elles inſpirent, & bientôt perd tout ſon crédit ſur nos ames.

La *Fraternité ſociale* ne ſuppoſe point le ſacrifice de tous les droits perſonnels & la communauté de biens, de travaux, de ſentimens

mêmes, qui, à Sparte, ou dans la République de Platon, ne laissoit à l'individu qu'une existence collective, & ne savoit former le Citoyen qu'en anéantissant l'homme.

La *Fraternité sociale* ne suppose pas même ce patriotisme exclusif, ennemi de l'humanité, cet égoïsme d'un Peuple qui ne voyoit que des barbares dans les autres Peuples, qui les traitoit comme des races moins nobles, & qu'on pourroit appeler l'Aristocratie des Nations. Au contraire, la *Fraternité sociale* embrasse d'une affection universelle toute la race consanguine des habitans de la Terre; elle réserve seulement une douce prédilection pour ceux qui vivent sous le même ciel & sous les mêmes Loix.

Oui, que les droits des Citoyens soient égaux, *l'intérêt principal* de chacun d'eux sera le même. C'est alors que la *Fraternité sociale* ne sera plus seulement un songe Philantropique.

Quand la Loi n'est qu'un ordre arbitraire, tout jugement est préférence, & les hommes sont en proie aux ressentimens furieux qu'excite l'injustice. Mais que la Loi soit une convention libre & générale, l'arrêt qui condamne un Citoyen n'est que sa propre volonté exprimée d'avance par cette Loi; il la respecte; il succombe

ſans ſe plaindre ; il cede ſans haïr. Les différens, les procès même ne troublent point la concorde publique.

Admirable effet de la parité des droits ! elle efface même l'inégalité des jouiſſances. Quand le pauvre ſe compare, quand le foible ſe meſure, ils voient auprès d'eux le niveau de la Loi qui les éleve & les conſole ; ils n'accuſent plus que l'aveugle fortune ; & l'envie, à l'aſpect de leurs freres plus heureux, n'envenime point leurs regards & leurs ames.

Ce qu'elle ſuppoſe donc cette *Fraternité ſociale*, c'eſt un Gouvernement combiné dans les vûes ſalutaires de la Nature & de la raiſon, ouvrage de la *volonté commune inſpirée par l'intérêt commun.*

Un tel Gouvernement n'a point exiſté, & nul Peuple encore n'a eu des Loix ; car il n'y a de Loix que celles qui portent cette empreinte ; car les autres ne ſe maintiennent que par la force.

La puiſſance de la Loi que tous auront faite pour tous, n'eſt pas encore appréciée ; elle dominera ſans contraindre, ſans épouvanter, & preſque ſans punir. Cette Loi accréditée par

l'utilité générale, n'aura pas besoin de la recommandation du Ciel. Elle ne prétendra point descendre de la montagne de Sinaï, ni sortir du Temple de Delphes, ou des bois d'Egerie. Issue de la nature des choses, elle s'illustrera de la simplicité de son origine. Chacun la respectera; car chacun veut la faire respecter : chacun la défendra comme son ouvrage; & on attaque rarement ce qu'on a une fois défendu.

Cette Loi enfin est une force qui trouve son levier dans les corps mêmes sur lesquels elle doit agir. Elle est la Loi du Monde entier, le principe conservateur, le lien invisible de l'universalité des êtres, tous unis par leurs besoins, & correspondans par leurs différences.

Or, comment prétendez-vous concilier avec cette Bienveillance Fraternelle, avec ces Loix de paix, la vengeance personnelle des injures, le préjugé du Point d'honneur, l'habitude dépravée des Duels ? Déréglement honteux qui fait de la société une horde Barbare, un ramas d'Autocrates (1) aveugles, livrés à leur force & à leur instinct !

---

(1) *Autocrates.* Le choix de ce mot m'avoit d'abord paru étrange; mais j'ai vu ensuite que les Habitans du

Tous les vains prétextes qui ont jusqu'aujourd'hui justifié ces erreurs aux yeux de la raison même, sont désormais sans force.

Tant que vous n'avez point connu l'égalité, que ceux mêmes qui se séparoient de la Nation étoient séparés entre eux par une hiérarchie non moins chimérique, qui graduoit à l'infini une odieuse disparité ; tant qu'enfin chacun de vous fut tout à la fois supérieur & inférieur (1),

---

ci-devant Bailliage de.... n'en avoient pu trouver qui rendît mieux l'idée de cette espece d'hommes qui ne veulent reconnoître aucune autorité, aucune dépendance ; qui prétendent être *puissans par eux-mêmes* ; qui se mettent au sein de la Société dans la position où sont entre elles les Nations, & ce qu'on nomme les *Puissances*, dont quelques-unes prennent le titre d'*Autocratiques*. Ce nom peut aussi convenir à certains Corps. Les Parlemens, dans l'ancien régime, le méritoient bien : Et si, dans le nouveau, des Assemblées Primaires, sous le nom de *Districts*, prétendoient exercer tous les pouvoirs, sans se soumettre à aucun, ce seroit véritablement des Corps *Autocrates*. Car la hiérarchie légitime des pouvoirs est aussi respectable & aussi nécessaire que toutes les autres sont absurdes & nuisibles. (*Note de l'Editeur*).

(1) Il paroît qu'on veut parler ici de cette foule de distinctions connues entre les Privilégiés de *tout calibre* & de tout *étage*.

la menace perpétuelle d'une prompte vengeance étoit peut-être néceſſaire pour réprimer le mépris conſtant de tous pour tous, & le forcer à ſe cacher ſous cette affectation d'égards exagérés, qu'on nommoit politeſſe.

Tant que vous n'avez point connu la liberté, vous deviez en effet chérir cette coutume ſauvage, comme le ſimulacre de l'indépendance.

---

* Quiconque a *vécu* dans l'*excellente*, dans la *bonne*, même dans la *médiocre compagnie*, connoît la rare importance de ces dénominations ſavantes *de Grands Seigneurs*, *gens en place*, *gens titrés*, gens de *qualité*, gens de *condition*, gens des *premieres Maiſons*, bons *Gentilshommes*, *Gentillâtres*, gens de *rien*, Nobleſſe *d'épée*, Nobleſſe de *robe*, Nobleſſe de *finance*, Nobleſſe de *charge*, &c. &c.

C'eſt une choſe vraiment curieuſe que cette diviſion de la ſociété en une foule de compartimens inégaux. Les nuances de prétentions qu'elle produiſoit, les gradations de morgue & de dédains, la bigarrure des airs & des manieres, proportionnellement viles ou inſolentes, cette réciprocité fatigante de gêne & d'envie, de hauteurs & d'humiliations, tant d'effets faſtidieux d'une inégalité multiforme, qui étoit la corruption de l'Ariſtocratie même, faiſoient de la ſociété en France un ſpectacle bien ridicule, & de l'homme un être bien mépriſable. Je ne crois pas que dans vingt ans il y ait un ſeul François qui regrette de bonne foi ces chimeres ſtupides.

En un mot, tant que vous n'avez point connu de Loi, parce qu'elle eût été vainement invoquée, les injures particulieres ne pouvoient trouver de réparation que dans un duel.

Alors, sans doute, les ames fieres & libres durent maintenir avec constance cet utile supplément de l'égalité, de la liberté & de la Loi.

Mais puisqu'aujourd'hui vous les possédez elles-mêmes, qu'avez-vous besoin de leur ombre?

Mais il ne faut pas moins que cet espace de temps pour déshabituer la Nation entiere de ces préjugés de prééminence, aussi enracinés dans les dernieres classes que dans les premieres. Ramper à droite, tyranniser à gauche, acheter par l'ennui de rendre des hommages aux uns, le droit de faire des insultes aux autres, c'est la manie commune du François; c'est un des plus grands obstacles qui reste à vaincre à la Constitution. Entrez dans le cœur de tous les Citoyens de nouvelle date, quels qu'ils soient, vous verrez que la plupart craignent encore plus l'égalité que l'infériorité. On est toujours près de se décourager, quand on voit à quel point la fausse honte & l'injustice sont, pour ainsi dire, incrustées dans le cœur humain.

Sur ce sujet, j'invite les Lecteurs à revoir plusieurs morceaux très-piquans de l'*Essai sur les Priviléges*. (*Note de l'Editeur*).

Direz-vous qu'il eſt des offenſes que la Loi ne venge point ? Quoi donc ? Prétendez-vous que le Légiſlateur doive prévoir toutes les futilités propres à effaroucher cette vanité turbulente qui toujours ſe compare avec inquiétude ? La Loi eſt faite pour réprimer vos paſſions ; & vous voulez qu'elle s'arme pour les ſervir (1) ? Que parlez-vous de démenti, de marques de mépris ? Que vous fait un démenti, ſi vous avez dit vrai ? Et puiſque vous êtes l'égal de tous aux yeux de chacun, qui pourroit vous mépriſer, ſi vous n'êtes mépriſable ? En un mot, ſi l'injure eſt grave, la Loi la répare ; ſi elle eſt légere, la bonne conſcience la dédaigne, la grandeur d'ame la pardonne (2). Mais n'oubliez point qu'il n'y a de puniſſable dans l'injure particuliere, que le tort fait à la Société, & re-

---

(1) Dividamus injuriam à contumeliâ. Prior illa naturâ gravior eſt, hæc levior, & tantum delicatis gravis, quâ non lœduntur, ſed offenduntur. Tanta eſt tamen animorum diſſolutio & vanitas, ut quidam nihil acerbius putent. (*Senec.*)

(1) » Le tuer, dit Montaigne, eſt bon pour éviter » l'offenſe à venir ; mais non pour venger celle qui eſt » faite «.

noncez à toute autre vengeance qu'à celle de la Loi, vengereſſe commune & impartiale.

Qu'alléguerez-vous de plus ? Que deux hommes qui ſe joignent volontairement pour vider leur querelle, ne font qu'uſer du droit naturel que chacun auroit ſéparément de terminer ſa propre vie. Mais d'abord, ſi la Loi ne défend pas le ſuicide, c'eſt qu'elle ne peut le punir. Mais, de plus, l'homme qui ſe tue, ne ceſſe d'être Citoyen que pour n'être plus rien. Au contraire, de deux hommes qui vont ſe battre, nul ne veut & ne compte mourir ; nul n'a donc renoncé aux droits du Citoyen ; nul ne s'eſt donc affranchi de ſes devoirs ; nul ne peut donc éluder ni violer la Loi.

Vous inſiſtez encore. » Le duel eſt une » chance réciproque ; nous la courons de plein » gré : chacun de nous joue ſa vie, comme il » joueroit ſa fortune, contre celle de ſon en- » nemi. Qui donc a le droit de nous le dé- » fendre ? Qui peut nous en empêcher «?.... Qui ? Barbares ! Nous, la Société, la Volonté générale, la Loi, la bonne Police, qui proſcrit tous jeux inégaux. Et quel jeu plus horriblement inégal ? Il l'eſt par la force, par l'adreſſe, par le tem-

pérament, par tous les moyens d'attaque & de défenſe ; il l'eſt ſur-tout par la valeur des hommes, par le prix & l'utilité de cette vie que vous haſardez. Eh ! quand le ſcélérat égorge l'honnête homme, quand l'inſenſé tue l'homme de génie, n'eſt-ce pas la Société qui perd à ce jeu ſanglant & illicite ? Vous doutez que la Société ait le droit de réprimer & de punir le duel ? Vous n'êtes donc pas certain qu'elle ait le droit de punir le meurtre & l'homicide?

Mais quoi ! avez-vous bien penſé à ce droit de vie & de mort que vous exercez ſans ſcrupule ſur vos ſemblables ? Savez-vous bien qu'il n'appartient au Corps ſocial (s'il eſt vrai qu'il lui appartienne) que médiatement & dans les ſeuls cas préſumés par la Loi ? Tout meurtrier uſurpe donc la ſouveraineté ! Il fait plus ; il arbore la tyrannie.

Non, ceſſez de répéter que les égaremens du Peuple ont ſouillé cette révolution ; vos combats ſinguliers ſont à nos yeux plus illégitimes, plus coupables encore que ſes exécutions arbitraires. Le tumulte, l'exemple, ſes terreurs, ſa miſere, tout l'aveugloit. Il ſembloit même que cette multitude, ſi long-temps opprimée impunément,

n'avoit pu d'abord reconnoître sa liberté qu'à ses vengeances ; & le Sage pardonnoit en gémissant les terribles représailles d'un Peuple qui agissoit en vainqueur, parce qu'il fut toujours traité en ennemi.

Et cependant vous abhorriez ses excès ; vous détestiez sa fureur ; vous, furieux sans excuse, meurtrier par orgueil, assassin calme & volontaire...... Assassin ! l'expression vous révolte. Mais vous l'êtes en effet. Car enfin, s'il est vrai qu'il n'y ait point de combat où les forces des combattans soient pleinement égales, il faut bien reconnoître qu'il n'est point de duel qui ne soit, aux yeux de la Justice & de la Nature, un Assassinat.

Ah ! l'Humanité ne sera-t-elle toujours qu'un vain nom ! *Qu'as-tu fait de ton frere*, cria la Voix céleste au premier homme qui versa le sang d'un homme ? *Suis-je donc le gardien de mon frere*, répondit le meurtrier ? Telle est la réponse de l'Egoïste puissant ! Telle pouvoit être aussi votre réponse, quand loin d'être une seule famille, nous n'étions pas seulement des animaux de la même espece. Mais maintenant que la Constitution vous a donné des freres, vous êtes

leur gardien, comme ils ſont les vôtres, & leur ſang rejaillira ſur vous.

C'eſt donc à vous de voir maintenant ſi vous voulez, au ſein du nouvel ordre ſocial, conſerver la vieille barbarie des duels, reproduire la Féodalité éteinte, exhumer, pour ainſi dire, ſon cadavre, rompre les premiers nœuds de la *Fraternité ſociale*, & inſulter la Conſtitution dans ſon berceau.

Et ne dites point que ces conſéquences ſont d'une impraticable rigueur. Il ne falloit pas poſer les principes, ſi vous n'en pouviez ſouffrir l'entiere application. Puiſque vous avez oſé affranchir la Politique des regles poſitives, laiſſerez-vous la Morale errer dans les détours d'un ſcepticiſme ſuborneur? Depuis que les Philoſophes ſont devenus les Publiciſtes du genre humain, depuis que votre Code n'eſt que ce qu'il doit être, une chaîne de raiſonnemens impératifs, la pratique & la théorie, les devoirs & les convenances, les Loix & les uſages doivent ſe réconcilier. Pour bien agir, il faut d'abord bien conclure; &, ſans une ſaine logique, il n'y a plus de bon Citoyen.

Mais, dites vous, l'Opinion me ſubjugue: » Moi! » refuſer le combat! je frémis à cette penſée: » la haine m'épie, & ſe prépare à traveſtir en » lâcheté le courage de la raiſon. Ne voyez-vous

» pas l'homme honnête & sage s'étonner lui-même,
» & m'éviter & m'abandonner à la risée publique ?
» Car ce Peuple ingrat, pour qui j'aurai bravé l'O-
» pinion, apprendra bientôt de mes ennemis à
» me mépriser, & me punira lui même des
» sacrifices que je lui fais. Je ne lirai plus dans
» tous les yeux que le dédain & l'injure; & me
» voilà en un instant l'objet de la pitié du brave
» & des outrages du lâche.

» Quelle raison, ou plutôt quel Cynisme inflexi-
» ble ne fléchiroit devant l'insupportable torture
» de la honte? Ou je fuirai les hommes, ou je
» serai estimé des hommes.

» L'Opinion comme la nécessité, comme la
» mort même, dispose aveuglément des humains.
» L'Opinion nous fait sages ou insensés comme le
» hasard nous fait riches ou pauvres. Cette opi-
» nion enfin, & ces douze siecles honteux qui
» l'ont formée, & cette multitude encore esclave
» d'une tradition inhumaine, voilà mes complices.
» Que dis-je! voilà les seuls coupables. Eux seuls
» arment & conduisent ma main; ne demandez
» compte qu'à eux du sang que je répans, de mes
» attentats contre l'humanité & contre la Loi «.

Que pouvez-vous dire de plus ? Et cependant vous n'êtes pas justifié !

Ici le Stoïcien Epictete vous répondroit d'abord : » Pourquoi as-tu placé hors de toi ta félicité ? Quel » est ce besoin factice d'une estime autre que la » tienne ? Point de bonheur pour qui le fait dé- » pendre d'un témoignage indépendant de lui- » même «. Non, cette Philosophie étoit bonne pour un esclave qui avoit une ame libre. Mais nous, nous pensons au contraire que le désir d'être estimé est un sentiment louable, un lien civique, un besoin naturel à l'être sociable ; & lorsqu'il a fait le malheur des hommes, nous n'en accusions que les Gouvernemens. C'étoit la honte des mœurs & le crime des Loix.

Vous cependant qu'épouvante & qu'égare l'o. pinion, l'avez-vous bien envisagé, cet objet de terreur ? Si ce n'étoit plus qu'une ombre devant laquelle vous tremblez ! vous êtes-vous fait enfin cette question premiere ? Qu'est-ce que l'Opinion ?

Nous y répondrons pour vous, en consultant l'essence, l'origine & la situation des choses, l'exis- tant, le mieux & le possible.

L'Opinion, quelle qu'elle soit, est *le sentiment & le jugement du grand nombre sur les hommes & sur les choses.*

L'opinion est donc un pouvoir moral qui

réſide comme tous les autres pouvoirs, dans le Peuple (1).

La *Pluralité* eſt donc l'élément néceſſaire de l'Opinion, comme de la Loi.

Mais cette *Pluralité* peut être réelle, ou n'être qu'apparente.

Pour qu'elle ſoit *réelle*, il faut que les droits des hommes ſoient égaux ; car c'eſt alors ſeulement que les hommes pourront avoir tout enſemble

---

(1) Ce mot n'eſt plus équivoque. Il embraſſe *la généralité des Citoyens actifs.* Pourquoi donc s'obſtine-t-on à l'employer dans l'acception la plus fauſſe, dans celle d'une multitude de brigands, ou d'hommes avilis par une exceſſive miſere, *qui n'étant attachés au ſol, au pays par aucun intérêt ſtable, ont été juſtement regardés par la Conſtitution comme des paſſagers, & qui, dans la dépendance de leurs beſoins journaliers, ſont réputés n'avoir point de volonté propre ?*

J'entends, je lis par-tout : Le Peuple de tel endroit a *pillé*, *brûlé*, &c. Que veut-on dire ? Eſt-ce le Peuple entier, la Ville, la Province entiere ? Car c'eſt cela même qui doit s'appeler le *Peuple*. Il eſt temps de réhabiliter cette expreſſion. Il eſt temps enfin que les bons Citoyens ſe compoſent même une langue propre qui les diſtingue des ennemis de la liberté & de l'égalité. Ce n'eſt pas la peine d'avoir conquis une Conſtitution, ſi nous gardons machinalement l'attitude & toutes les formes des Peuples ſerfs. (*Note de l'Editeur*).

un

un intérêt propre & un intérêt général; c'est alors sur-tout qu'il leur sera permis de tendre directement vers l'un & vers l'autre, d'en exprimer librement le vœu, & de juger suivant leurs impressions communes. Or, la *pluralité réelle* n'est pas tant celle des voix, que celle des intérêts. Ainsi que l'intérêt public, l'opinion publique se forme du combat des intérêts privés & des sentimens individuels.

Ainsi par-tout où vous distinguez une contradiction frappante entre les intérêts du grand nombre & les jugemens, concluez que la *pluralité* n'est qu'*apparente*. Observez même de plus près; vous verrez que l'opinion s'y compose de sentimens reçus forcément dans toutes les ames, de jugemens répétés sans réflexion par toutes les voix; que la tradition, l'autorité, l'exemple, l'habitude, sont les uniques sources de l'opinion; qu'enfin, commune à tous, elle n'est propre qu'à un petit nombre.

Pour que la base de l'opinion soit une *pluralité réelle*, il n'est pas même nécessaire que le plus grand nombre soit éclairé; il suffit qu'il puisse donner avec liberté un assentiment réfléchi aux jugemens éclairés. D'ailleurs l'inégalité des lumieres ne fait pas que la valeur des jugemens

ſoit inégale dans la même proportion : l'eſpece de lumiere qui eſt le plus inégalement répartie, n'eſt pas celle qui dirige les opinions ſur les *principaux intérêts publics* ; car le plus grand nombre des hommes eſt fort bon juge en ces matieres.

L'opinion doit donc toujours être le ſentiment & le jugement d'une *pluralité véritable*. L'abſurdité des opinions d'un Peuple eſt donc la preuve qu'elles ſont les réſultats d'une *fauſſe pluralité*. Car dans l'union des intérêts eſt la lumiere comme la force ; & la Nature a doué l'intérêt commun d'un inſtinct infaillible.

Quel étrange contraſte entre la perfection ſociale dont nous prenons enfin la route, & la plus grande corruption ſociale, à laquelle nous étions parvenus !

Parmi nous, la philoſophie conſiſtoit à braver en tout l'opinion, tandis qu'en effet toute philoſophie, toute morale, toute Loi même ne devroit être autre choſe que l'opinion.

Bien plus ; l'idée d'une Nation parfaitement ſage, paroît chimérique, tandis qu'en effet, ſi la parfaite ſageſſe pouvoit exiſter, ce ſeroit dans une Nation, & non dans un individu ; car une Nation ſeule pourroit s'affranchir de toutes les

passions, de tous les préjugés ; &, dans cette sublime indépendance, sentir, penser, agir suivant l'impeccable direction de l'intérêt commun, la même que celle de la raison suprême, qui sans doute ne peut être, pour des créatures humaines, que le pur discernement de leur bonheur véritable.

Tant l'art social est encore dans l'enfance ! tant l'Etat des choses formoit avec la Nature des choses un contre-sens universel !

Appliquons enfin ces principes. L'Opinion, dans son essence, doit être le jugement du grand nombre : or, parmi nous le grand nombre ne savoit, n'osoit & ne pouvoit juger. La mesure naturelle de l'Opinion est le bien commun de la Cité, de la Patrie : or, nul bien n'étoit commun entre nous ; or, nous n'avions point de Patrie. L'Opinion telle qu'elle devroit être, ne seroit autre chose que la Morale publique : or, parmi nous, elle n'étoit que l'Immoralité générale. Ce n'est donc pas assez de dire que l'Opinion étoit corrompue. Il est donc évident qu'il n'y avoit point d'Opinion (1).

---

(1) A cette théorie nouvelle de l'opinion, & à tout ce qui suit, on objecte que l'opinion publique étoit puis-

Eh ! ce qui en portoit le nom, le méritoit-il en effet ? Ce qu'on appeloit le Public, qu'é-

---

ſante & utile en France; que nous l'avons vu contenir les fureurs du deſpotiſme, en impoſer à l'intolérance des Parlemens & des Prêtres; élever, déplacer, ou ſoutenir des Miniſtres; qu'enfin elle a préparé & opéré la révolution.

En examinant bien, j'ai trouvé que ces faits, loin de combattre, prouvent même les principes de cette *Adreſſe*.

Depuis quand avons-nous vu cette influence de l'opinion ? Depuis que l'expanſion progreſſive des lumieres, la publicité des opérations du Gouvernement, de grands événemens politiques, & pluſieurs autres cauſes, ont dirigé les eſprits vers de plus graves objets; depuis ſur-tout que les conditions mitoyennes, la claſſe utile & inſtruite, née de la puiſſance commerciale & induſtrielle, a fait entendre ſa voix, & que cette voix, plus conforme à la raiſon & à l'intérêt public, a trouvé des échos dans le vulgaire illuſtre & dans le vulgaire obſcur, dans les Grands & dans le Peuple. L'opinion n'a donc pris un caractere qu'en changeant de ſource, en ſe formant dans un foyer plus vaſte, dans une claſſe plus nombreuſe, c'eſt-à-dire, en ſe rapprochant du point de perfection où elle ſeroit le produit du concert d'une *pluralité véritable*.

Cette influence de la Claſſe mitoyenne explique comment des idées contraires aux intérêts de la Claſſe ſupérieure, ont pu ſe répandre, malgré l'aſcendant prédominant de celle-ci ſur l'opinion.

toit-ce donc ? Rien autre chose que le concours d'une centaine de sociétés, qui, réunissant tous

---

Qu'on remonte aux premiers progrès de la raison publique, on verra qu'ils datent du moment où les hommes d'esprit, répandus parmi les Grands, leur firent aimer les vérités philosophiques. Combien on avoit tort de reprocher ces liaisons aux Gens de Lettres ! Quand la manie de la Nation étoit de copier la Cour, il falloit bien rendre la Cour philosophe, pour rendre la Nation raisonnable. Voilà comment les créatures du préjugé furent dressées à proclamer, à colporter la satire du préjugé, & les principes de la raison. Combien se repentent aujourd'hui d'avoir ainsi machinalement servi de conducteurs à la lumiere, & conspiré contre eux mêmes, en donnant, par une sorte d'hypocrisie d'esprit, l'impulsion & l'exemple du mépris des superstitions politiques qui faisoient leur grandeur & leur force ! Car le Peuple qui, pendant leur toute-puissance, n'imitoit que leurs folles manieres, n'a plus répété que leurs sages discours lorsqu'il a cessé de les craindre. Il s'est emparé des idées philosophiques au moment où les Grands les rétractoient.

Ainsi la force de l'opinion publique commence à l'instant où elle est devenue réellement l'opinion du Peuple.

On trouvera quelques développemens sur ces révolutions de l'opinion, & sur l'influence de la Classe mitoyenne, dans l'Ouvrage intitulé, *de l'Autorité de Montesquieu dans la révolution présente*, imprimé en Mars 1789. (*Note de l'Editeur*).

les moyens de domination & d'influence, communiquoient leurs travers à tout l'Empire. Il eſt bien temps de le reconnoître. Les préjugés du François, comme tous ſes maux, n'étoient que des émanations ariſtocratiques. Un petit nombre de Tyrans nous donnoit le ſignal des erreurs favorables à ſa tyrannie. Comme ils armoient le bras du Peuple pour opprimer le Peuple, ils employoient ſon eſprit à l'avilir lui-même. L'honneur & le déshonneur, comme le commandement & l'obéiſſance, comme toutes les charges & tous les avantages de la Société, étoient répartis au profit de leur orgueil & à la honte du grand nombre. Car ils s'étoient faits les juges de l'honnête & du beau, de toutes les vertus, de toutes les convenances; & la Nation abuſée, mettoit une lâche vanité à répéter les arrêts de leurs caprices. Imiter leurs maîtres, c'eſt l'ambition des eſclaves.

Mais enfin les baſes de l'opinion ſont renouvelées, comme tous les fondemens de cette grande ſociété d'hommes qui cultive le ſol fécond de la France. Il n'y a plus qu'une ſeule claſſe de Citoyens. L'aſcendant des conditions élevées tombe avec leur élévation. Moins enviées, moins craintes ſur-tout, elles feront moins imitées. Les hommes devenus égaux s'eſtimeront également, & ne

voudront recevoir que d'eux-mêmes leurs ſentimens ou leurs erreurs ; toutes les paſſions, tous les caracteres pourront lutter enſemble. De ce mélange d'élémens libres & de mouvemens ſpontanés ſe formera la véritable Opinion. Indépendante & ſouveraine, elle ſera comme la Loi, l'ouvrage de tous. Tous auront donné une voix pareille : & s'il eſt une Minorité qui conſerve quelque prépondérance, ce ſera celle du génie & des vertus.

En vain vous objectez les habitudes priſes & la difficulté de les vaincre. Les habitudes des Nations, comme celles des individus, ne s'enracinent que lorſqu'elles ſont volontaires. Auſſi n'y a-t-il de caractere national, de préjugés nationaux que chez un Peuple libre. Le François étoit donc ſans caracteres & ſans préjugés propres, comme ſans liberté. Il n'aura point à quitter des opinions, mais plutôt à en choiſir une. Il reſſemble au rocher muet qu'une Divinité vient d'animer. Tout à l'heure ce n'étoit qu'un écho : maintenant c'eſt une voix.

Oui, ceſſez de croire que le Peuple François continue d'être le ſervile écho des opinions ariſtocratiques. Les habitudes de l'eſclavage ſe perdent plus facilement que celles de la tyrannie : eh ! vous verrez qui des Grands ou du Peuple ſera le plus tôt digne du nom de Citoyen.

Avec quelle facilité les esprits ont accueilli les vérités nouvelles ! De toutes les anciennes maximes, celles qui ne sont point encore odieuses, sont du moins suspectes. Des souvenirs amers, une flatteuse perspective ont rendu cheres au Peuple les institutions naissantes. Il ne doit qu'au présent un commencement d'existence; tout le passé est, pour ainsi dire, diffamé à ses yeux.

Le moment est venu, où le François en défiance contre toutes les erreurs traditionnelles, voudra examiner quelles idées lui furent transmises du bien & du mal, de la gloire & de l'infamie. Accoutumés bientôt à puiser nos jugemens dans les rapports de l'intérêt commun, du Patriotisme & de la Loi, sans doute nos mépris & notre estime ne tomberont plus sur les mêmes hommes & sur les mêmes actions. Puisque nous avons brisé les Idoles, nous réformerons le Culte; & puisqu'on va honorer ce qui fut dégradé, nous jugerons s'il ne convient pas de dégrader tout ce qui fut honoré.

Or, de toutes les superstitions sociales, celle du faux honneur, la plus contraire au régime civique, sera la premiere citée & flétrie au Tribunal du Civisme naissant. Encore quelques instans; le Point d'honneur ne paroîtra plus qu'un préjugé

ſéditieux, le Duel qu'une inſurrection; & de même que nous voyons déjà le mépris public punir, comme un voleur public, celui qui fraude la dette de l'impôt, ainſi nous verrons tout bon Citoyen déteſter & pourſuivre, comme une ſorte de Contrebande judiciaire, ces barbares violations des Loix civiles & de la Fraternité ſociale.

Vous-mêmes, nous oſons le prédire, Nobles, (ou ce qu'on nommoit ainſi) enivrés des préventions féodales, eſclaves puſillanimes d'une opinion féroce, vous briſerez ſes chaînes : vous changerez avec les mœurs & la ſociété même. Ces petites paſſions qui vous irritoient ſans ceſſe, elles naiſſent dans le déſœuvrement, comme les couleuvres dans des eaux ſtagnantes. Plus dignement occupés des grands intérêts de la Patrie, des rixes pointilleuſes n'aigriront plus vos ames. Plus libres, vous vous eſtimerez davantage; & celui qui s'eſtime ſe croit rarement offenſé. Devenus Citoyens, devenus hommes, vous abandonnerez à un ſexe foible cette iraſcibilité puérile de l'orgueil qui vouloit mourir ou tuer pour un malentendu. Vous imiterez ce Peuple aujourd'hui votre égal en droits, & toujours votre ſupérieur en bon ſens; il ſe livre à ſa colere, mais bruſquement & ſans projets : il n'ajourne pas froi-

dement ſa vengeance. Sa brutalité eſt moins inhumaine que votre politeſſe.

Ah! la vie du François ſera déſormais trop utile pour qu'il mépriſe & prodigue ſa vie. Dans vos propres préjugés, un caractere public étoit un titre d'exemption qui diſpenſoit de tirer l'épée. Eh bien ! chaque Citoyen eſt maintenant un homme public.

Vous-mêmes, dites-nous, hommesdurs & vains, ſi jamais, courant au ſecours d'un pere ou d'un ami, vous vous ſeriez arrêtés pour vider une querelle d'amour-propre. Dites-nous ſi, le jour même où vous aurez plaidé la cauſe de la liberté & de l'humanité, le jour où vous aurez veillé pour le bien public, vous ſerez bien tentés d'aller caſſer la tête à l'un de vos meilleurs Concitoyens.

» Mais, dit-on, celui qui ſe bat court un danger; il montre du courage. Or, les hommes » eſtimeront toujours le courage. Le Duel ſera » donc toujours un moyen de ſe faire eſtimer; » il y aura donc toujours des Duels «! Prenez-y garde : vous oubliez que les choſes ne peuvent plus être eſtimées que ce qu'elles valent, & non ce que vous les faiſiez valoir. Ce prétendu courage, ce mépris du péril ne ſont point des qualités bonnes en elles-mêmes, mais des facultés utiles ou

nuisibles, suivant leur intention ou leur objet. Mandrin & le sublime Dassas méprisoient tous deux la mort.

Et que fait-il en effet cet homme vil qui affecte la bravoure ? Il déguise ses vices sous l'apparence d'une qualité : il donne le change à l'opinion, qui sans ce masque verroit à nu sa turpitude, & la puniroit. Enfin, il ne brave un danger que pour éviter un supplice, celui de la malédiction publique. Et vous, gens de bien, que faites-vous en vous commettant avec lui ? Vous aidez son déguisement, vous êtes ses complices.

Ainsi nous en jugerons désormais, nous, Peuple, nous, dispensateurs actuels de l'honneur & du déshonneur, c'est-à-dire de l'opinion sur les personnes : croyez-vous en effet que nous saurons le moindre gré à un mauvais Citoyen de s'être bien battu ? & si un tel homme outrage ceux que nous honorons, n'est-ce pas nous qui leur devons réparation & vengeance ? Croyez-vous enfin que nous exalterons le spadassin qui aura tué notre défenseur, comme le guerrier qui nous défait d'un ennemi ?

N'alléguez donc plus, pour vous justifier, l'opinion, lorsqu'elle-même est tout près de vous

accuſer ; ſongez donc que vos Loix l'ont déjà régénérée dans ſes racines, dans les ames de tous les Citoyens ; ſongez ſur-tout combien l'organiſation nouvelle de la France, ſa diviſion & ſes ſubdiviſions politiques vous donnent des inſtrumens admirables pour diſſéminer à l'infini, & rendre populaires les plus hautes vérités de l'harmonie ſociale ! Ces divers Corps adminiſtratifs, ces Aſſemblées graduelles & intermédiaires, qui deſcendent & remontent ſans ceſſe du Gouvernement aux gouvernés, ce mécaniſme ſalutaire, portera, conduira inceſſamment l'inſtruction & les lumieres vers les claſſes les plus privées du bienfait de l'éducation ; c'eſt ainſi qu'un canal fait deſcendre les eaux, d'écluſe en écluſe, du haut de la montagne dans les vallons les plus enfoncés.

Eh ! que ſera-ce enfin lorſque l'opinion aura éprouvé l'active influence des diſcours & des écrits du Philoſophe ! Déjà il recherche, dénonce & flétrit de ſa plume inexorable, toutes ces habitudes nationales, reſte d'un régime inégal & abſolu, qui contraſteroient avec l'égalité & la liberté, & qui, énervant par les mœurs la force des Loix, nous priveroit d'une moitié de la reſtauration. Rien ne lui échappera, ni vos manieres ſerviles, ni vos façons de parler gothiques & féodales, ni vos étiquettes ridicules & viles, ni ſur-tout cet

ufage de porter fans ceffe une épée pour parure; ufage Sicambre ou Sarmate, refte de nos guerres civiles. Ufage profondément corrupteur! Il feche dans fon genre toute opinion publique, en faifant taire la libre cenfure de l'homme de bien, feul & véritable frein des fourbes & des fcélérats. Il fait que nous n'ofons dans nos entretiens ni louer ni blâmer : c'eft lui qui nous force tous de paroître pufillanimes, hypocrites ou muets, fous peine d'être affaffinés; il tyrannife la penfée, étouffe les vérités, & met à la liberté de la parole les mêmes entraves qu'une Police odieufe avoit mis à la liberté de la Preffe.

Oui, ce que la raifon vous confeille, la voix publique bientôt vous le commandera impérieufement. Le Peuple aura connu de bonnes Loix, il aura lu de bons livres; & les voyant d'accord, il fera perfuadé, & n'accordera plus que du mépris à ceux qui manqueront de refpect à ces objets de fa profonde vénération.

Car enfin rien ne réfifte à la coalition du Légiflateur & du Philofophe. Il n'eft plus pour l'efprit humain de maladies défefpérées. Une Conftitution libre eft la *Panacée* des Nations. Eh! puifque l'homme eft perfectible, pourquoi feroit-il incorrigible? Une révolution morale fe prépare,

aussi complette, aussi rapide que la révolution politique. Tous les préjugés François, le Point d'honneur même, vont s'évanouir. Car nulle puissance arbitraire ne subsistera désormais.

Mais tandis que des Loix & des livres réformeront graduellement l'opinion & les mœurs, il est une puissance capable de les transformer en un instant; c'est la leçon des grands exemples & l'impulsion des grands caracteres.

Les Nations sortent de l'enfance, & leur éducation va commencer; mais ses progrès seront moins lents, si nous savons, comme on le fait dans l'éducation des hommes, ébranler les ames, avertir & frapper les esprits par des objets sensibles, par des scenes éclatantes qui mettent en action les préceptes salutaires. Car les grands exemples régénerent la morale publique, comme les grandes découvertes renouvellent une science.

Long-temps l'ignorance des hommes prit pour phénomenes des effets naturels : c'est ainsi que notre inattention prenoit les vérités pour autant de paradoxes. Mais l'attention du François éveillée en sursaut dans cette révolution, ne se laissera plus assoupir. Sa légéreté même, qui n'étoit souvent que l'impatience du mal & le sentiment d'un

état meilleur, sa légéreté secondera tous les changemens ; la souple mobilité de son esprit facilite elle-même sa résipiscence universelle. Pourquoi craindriez-vous de donner à votre conduite la recommandation de la nouveauté ? Un procédé rare, une action frappante & inouie n'exciteront aujourd'hui qu'une surprise favorable. Le François a pris depuis quelques mois l'heureuse habitude d'approuver ce qui l'étonne.

Hâtez-vous donc ; profitez de cet instant où la lumiere, long-temps interceptée & concentrée, se répand de toutes parts & agit en tout sens comme par explosion.

Il est pour tous les préjugés un âge critique, une époque de décadence, où il ne faut plus pour les détruire que les braver. Poursuivez-les donc dans leur déroute ; ne leur laissez point reprendre haleine ; accablez-les de leur défaveur commune. Le Point d'honneur même n'attend pour tomber qu'un petit nombre d'hommes courageux.

Qu'est-ce que le courage ? le mépris d'un danger nécessaire ? Or quel danger courez-vous ici ? d'exciter un moment la rumeur des sots & des pervers. Danger inévitable pour qui veut montrer aux hommes une haute sagesse & de sublimes

vertus ! Méprisez - le donc ce péril nécessaire ; & vous aurez montré un vrai courage.

Mais il est un moyen de mieux apprécier ce péril. Que cherche-t-on en se battant ? l'estime d'autrui. Que craint-on en refusant de se battre ? le mépris d'autrui. Eh bien ! voulez-vous la preuve que cette ambition & cette crainte sont également insensées ? Rentrez dans votre cœur ; consultez-vous : demandez-vous à vous-même si c'est par de tels motifs que vous distribuez votre estime & votre mépris. Lorsqu'il faudra élire un Représentant, un Magistrat, un homme public, à qui donnerez-vous votre voix ? A celui dont les actions démentent les principes, ou à celui qui agit comme il raisonne ? A celui qui pense assez mal des hommes pour capter leurs suffrages par une complaisance meurtriere, ou à celui qui compte assez sur votre bon sens pour être sage & humain, contre tout usage ? A celui qui se courbe devant la sottise vulgaire, ou à celui qui se roidit contre la déraison publique ? Vous ne balancerez pas sans doute ; car vous êtes juste & bon. Vous penserez que ce prétendu *respect humain*, qui n'ose se refuser à une barbarie usitée, est cette même fausse honte (1) qui dans les assemblées, dans les emplois,

(1) *La fausse honte*, a dit une femme, *est l'honneur à l'envers.*

plois, craindroit d'attaquer les abus en crédit. Vous vous déclarerez donc pour l'intrépide adverſaire du préjugé du Point d'honneur. Vous vous faiſiez donc ſur l'eſtime & le mépris une dangereuſe illuſion. Car ſi c'eſt ainſi que vous jugeriez des autres, pourquoi vous-même n'en ſeriez-vous pas ainſi jugé?

Oſez donc; défiez, heurtez l'opinion. Etonnez les hommes pour les inſtruire. Oſez ſeulement; votre vertu eſt ſûre de l'impunité.

Oui ſans doute, le jour approche où un homme éprouvé, un Citoyen recommandable pourra, en dépit de vos révoltans uſages, repouſſer une offenſe par le mépris ou par la Loi, & s'honorer, s'illuſtrer même par le refus de ſe battre.

Que répondra le Peuple à celui qui lui dira: » Il n'appartient plus qu'à vous de former l'o» pinion comme de faire la Loi? Je ne reconnois » donc que vous pour Juge. Peuple Légiſlateur! à » qui mépriſe la Loi, proſtituerez-vous la gloire? » Prodiguerez-vous la honte à qui reſpecte la Loi?

» Cet *honneur*, ce *faux honneur*, au nom du» quel on prétend me flétrir, Peuple, il n'eſt » point votre ouvrage. C'eſt un ſentiment fac» tice, & ſur-tout injurieux pour vous, dont

» l'Ariſtocratie s'arrogeoit excluſivement le
» privilége : c'étoit une ſorte de décoration
» morale qui ſembloit dans l'opinion diſtinguer
» l'ame d'un Noble de celle d'un Vilain. Le
» courage de l'*honneur* conſiſtoit à ne point ſouf-
» frir le reproche de ſes lâchetés, ni le dé-
» menti de ſes menſonges. L'*honneur*, comme
» une Bulle impie, donnoit une diſpenſe per-
» pétuelle de toutes les vertus, une indulgence
» pléniere pour tous les vices. L'*honneur* étoit
» le prétexte inſolent des immunités, des ex-
» ceptions, des préférences politiques, & de
» toutes les inégalités légales. Rougir du travail,
» ſe glorifier d'une pareſſe mendiante, c'étoit
» la Loi de l'*honneur*. Peuple, c'eſt au nom
» de l'*honneur* qu'une parcelle de la Nation ſe
» prétendoit née pour vous commander à la
» guerre, & vous gouverner dans la paix. A
» l'ombre de cet humiliant *honneur*, cette poignée
» d'inſenſés ſe diviniſoit parmi ſes ſemblables......
» un homme rougiſſoit de manger auprès d'un
» homme.....

» Enfin, Peuple, ce qu'on appeloit naguere
» l'*honneur François*, vous le nommerez bientôt
» l'*opprobre François*. Bannis de vos ames par
» des ſentimens plus vrais & plus généreux,
» vous l'exilerez même de votre langage; vous
» le flétrirez avec toutes ces formules d'une

» fausse politesse, ces mots créés par les dédains
» & l'ignorance d'une Caste oppressive, ce jar-
» gon des Coteries aristocratiques, cet idiome
» de la vanité & de la tyrannie, qui perpétueroit
» dans votre langue l'indigne reproche d'une
» longue dégradation.

» Les Romains devenus esclaves, aimerent
» à conserver les noms de Sénat, de Consuls,
» de Tribuns, vains simulacres de leur liberté
» passée. Mais les François devenus libres, ef-
» faceront tous les vestiges de leur antique ser-
» vitude «.

Non, il n'est pas possible que ce Peuple soit désormais assez aveugle pour protéger contre l'autorité de la Loi, de la raison & de la vertu, un préjugé si nuisible à ses intérêts présens. Tous les suffrages, tous les respects récompenseront un si salutaire exemple.

Mais qui osera le donner? Qui osera le premier dédaigner avec gloire la routine sanguinaire du *Point d'honneur?* N'entendons nous pas de toutes parts ces mots: — Le préjugé subsiste; le préjugé regne encore? — Il régnoit aussi, ce Despotisme que vous avez renversé! Elle régnoit cette hydre aristocratique dont vous abattez encore les dernieres têtes! Il régnoit aussi

ce préjugé qui flétriſſoit des générations pour le crime d'un ſeul, qui avoit rendu l'infamie héréditaire pour le Peuple, comme la gloire l'étoit pour les Grands. Il régnoit ! Un inſtant l'a vu diſparoître. Quoi ! le préjugé d'une claſſe malheureuſe, dont l'oppreſſion perpétuoit l'ignorance, ne peut tenir contre un ſeul mouvement de la raiſon publique ! Et le préjugé des claſſes éclairées, le Point d'honneur réſiſteroit plus long-temps !

Mais quoi ! déjà même il tombe avec l'abſurde hiérarchie des rangs & des diſtinctions. Du moment que toutes les conditions ont croiſé leurs épées, que tous peuvent ſe battre avec tous, & qu'il n'y a que le lâche qui déroge, les Duels ſe multiplient ; & déjà par ſes excès univerſels, le Point d'honneur s'avilit & ſe rend de jour en jour plus odieux.

Il eſt donc attendu par la Nation même, demandé par la nature des choſes, cet exemple vertueux du refus d'un combat ſingulier ; mais peut-être il faudroit que celui qui le donnera, fût environné d'un caractere ſi impoſant, qu'il fît d'abord héſiter le jugement trop prompt de l'envie, ou d'une habituelle frivolité ; que le

premier mouvement qu'il doit produire, fût déjà un mouvement de respect.

Or, s'il est un tel caractere, c'est sans doute celui du Représentant de la Nation. En lui réside la volonté générale, l'intérêt commun & la raison du siecle. Il a fait la Loi, il en connoît l'esprit & la fin : ses actions doivent en être le vivant commentaire. Comme il en a vu l'origine, il doit devancer sa lointaine influence. C'est à lui sur-tout de se déclarer le héros du bon sens, & le précurseur de la perfectibilité sociale.

Et cependant ce sont les Représentans de la Nation eux-mêmes qui n'ont cessé de donner les exemples contraires. Sans cesse ils se provoquent, ils se défient, ils se commettent au dehors, ils s'égorgent entre eux. Incroyable délire! En voyant deux Députés aux mains, ne semble-t-il pas voir deux Villes se livrer bataille ? Un Duel semblable est comme une guerre civile.

Sages Coopérateurs de la Constitution Françoise, cessez de vous glorifier, ou cessez de détruire un bel ouvrage par de mauvaises actions. Non, des mains teintes de sang ne sont point dignes de construire l'édifice social. Retirez-vous,

homicides. La Loi, instrument de paix, seroit mal promulguée par des meurtriers, par des perturbateurs scandaleux.

Mais plutôt, hommes généreux, réparez vos torts. Ce n'est pas assez des exemples. Souvenez-vous que la raison publique est, comme la liberté, un fruit de la Législation. L'opinion n'attend, pour s'amender, que votre signal, qu'un Décret qui proscrive & réprime les Duels.

Considérez que les fausses Loix du Despotisme n'existent plus. La présence des vrais Législateurs a fait rentrer dans le néant ces Ordonnances assez insensées pour punir de mort un délit qui n'est commis que par l'homme qui méprise la mort; & sur-tout ce Tribunal, dont la forme arbitraire, contradictoire & impolitique, légitimoit le Point d'honneur, en punissant la vengeance personnelle; institution odieuse, qui, ne nommant des arbitres que pour l'honneur d'une seule classe de François, supposoit, déclaroit ainsi que les autres en étoient privées, l'insulte enfin la plus atroce qu'une Nation libre ait jamais reçue d'un Despote.

Il n'est donc plus aucun frein qui puisse réprimer la fureur des Duels. Le Duel viole en gé-

néral l'esprit de vos Loix ; mais il est trop vrai qu'aux yeux du vulgaire, le Duel n'enfreint directement aucune Loi : il ne semble encore qu'une faute morale & privée. C'est au Législateur d'en faire un délit public & légal. Il faut donc remplacer des Loix folles & plus que jamais impuissantes ; il le faut, ou l'Assemblée Nationale auroit tacitement autorisé ce désordre public.

Donnez-nous donc, Représentans de la Nation Françoise, une Loi qui attaque le Duel dans son principe & dans ses effets, qui flétrisse non seulement l'agresseur, l'auteur de la premiere injure, mais aussi qui prévienne & réprime par une égale infamie le reproche ou l'injure nouvelle que des fauteurs du préjugé voudroient faire à l'offensé qui aura invoqué la Loi (1).

---

(1) Tous les Philosophes s'accordent à penser qu'il faut punir par l'infamie les égaremens du *faux honneur*.

Louis XIV l'avoit senti. Il diminua la fureur des Duels dans ses armées, en cassant tout Officier qui s'étoit battu sans une offense réelle, & seulement pour faire le brave.

Le *Spectateur* pensoit qu'il falloit mettre au Pilori le Duelliste agresseur.

Vous nous la devez cette Loi ; & à l'inſtant même, l'ordre civil, la paix publique, la liberté même la commande. Oui, la liberté ! Car non ſeulement la Loi ne réprime ni l'orgueil agreſſeur, ni l'orgueil vindicatif ; mais ſur-tout elle ne donne point au Citoyen une protection ſuffiſante contre le préjugé ; il faut l'avouer, l'homme léger qui n'aura ſaiſi ni prévu les progrès de l'opi-

---

L'Abbé de Saint-Pierre propoſoit de mettre le délinquant en curatelle, & de l'enfermer dans la priſon des fous.

M. Beccaria veut auſſi qu'on puniſſe ce délit par la flétriſſure.

L'exemple de l'Empereur Joſeph II eſt ſingulier. Un jeune homme qu'il eſtimoit avoit reçu un ſoufflet ; il vouloit ſe battre. L'Empereur s'y oppoſa ; il fit venir le Bourreau, & ordonna que l'offenſeur recevroit à l'inſtant un ſoufflet de ſa main.

Il faut donc réprimer les Duels par la crainte de l'infamie. Mais il faudroit que cette infamie fût puiſée dans les rapports du nouvel ordre ſocial. La maniere dont l'eſtime & la méſeſtime publique veut ſe produire, ne ſera plus la même. Qu'arrivoit-il autrefois à un homme déshonoré ? S'il ne tenoit à aucun Corps, il en étoit quitte pour n'être, comme on diſoit, reçu nulle part, pour n'être ſalué de perſonne ; car la conſidération ſe montroit par l'admiſſion dans les ſociétés diſtinguées. Ainſi ſe ma-

nion, ſe croira long-temps obligé à tirer raiſon d'une injure. Il ſe battra malgré lui; il tuera à ſon honneur défendant, & il faudra qu'il rentre dans ſon indépendance naturelle, parce que vous n'avez point aſſuré ſa liberté. Car un tel préjugé n'eſt en effet que le deſpotiſme de tous contre un: c'eſt une violation de la propriété perſonnelle, le premier & le plus ſacré de nos droits.

---

nifeſtoit l'opinion; forme auſſi arbitraire qu'inſuffiſante. Mais aujourd'hui en quoi conſiſtera la bonne opinion, l'honneur & la réputation? A mériter les ſuffrages des Aſſemblées, à être élu aux fonctions publiques, à être écouté même dans les diſcuſſions patriotiques. Le déshonneur vous ſéparera, non de quelques Coteries, mais de la Société, de la Cité entiere.

On voit combien l'opinion agira plus ſûrement & plus puiſſamment. C'eſt dans cette idée que je puiſerois celle de la peine qu'il faut infliger au Duelliſte. Je le déclarerois inéligible pour la vie, ou pour un temps déterminé, ſuivant les circonſtances plus ou moins aggravantes de ſon délit. Il en eſt telle qui mériteroit d'être punie par la ſuſpenſion ou la perte de l'exercice des droits de Citoyen actif.

Ce n'eſt pas tout. L'inſtitution des Milices Nationales, le plus ſolide appui de la liberté & de la paix publique, deviendroit auſſi nuiſible qu'elle doit être ſalutaire, ſi le préjugé du Point d'honneur ſe propageoit dans ces Corps

Ainſi donc ſans la Loi que nous demandons, Repréſentans de la France, vous auriez en vain déclaré que les hommes demeurent libres dans la Société. Non, ce n'eſt pas ici un Décret que vous puiſſiez remettre. Les pétitions de la paix publique & de la liberté individuelle ne s'ajournent point. Vous taire ſur un tel préjugé, ce feroit le légitimer ; & ſi le Duel n'eſt aboli par vous, la Conſtitution n'eſt point achevée.

---

au même point que dans la Société. La dépopulation, l'indiſcipline, tous les troubles, tous les maux ſuivroient cet abus. Je tirerois donc de cette inſtitution même la peine légale contre les Duels ; & je voudrois que le Duelliſte, outre les autres peines civiles & conſtitutionnelles, encourût le déshonneur d'une excluſion abſolue des armées patriotiques.

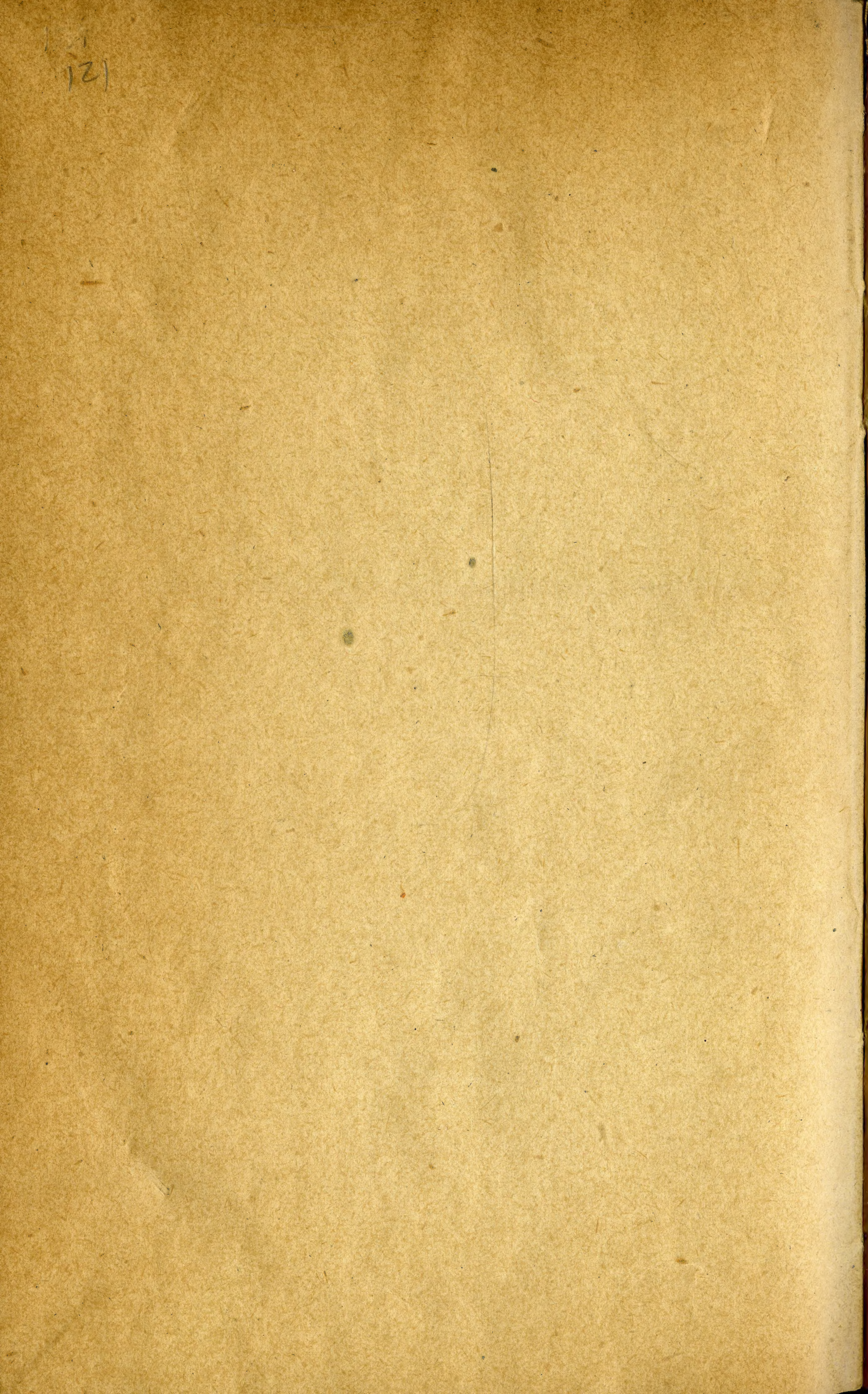
C'eſt dans un eſprit ſemblable qu'on pourroit modifier toutes les Loix réprimantes. Il faut que tous les moyens qui agiſſent ſur la morale publique ſortent de la nature des choſes, s'approprient à la reconſtruction du ſyſtême ſocial. Ainſi, vous rallieriez les devoirs aux droits. Ainſi les Loix coercitives ſeroient en conſéquence des Loix protectrices. Ainſi les châtimens mêmes feroient aimer & reſpecter la Conſtitution, puiſqu'ils nous rappelleroient les bienfaits en nous les ôtant. Ainſi les Loix ſeroient défendues par l'opinion, comme l'opinion ſeroit dirigée par les Loix ; & leur force particuliere s'agmenteroit de leur action reſpective & ſimultanée.

Vous donc, notre Agent ſuprême, dépoſitaire de notre vœu particulier, nous vous enjoignons de propoſer cette Loi néceſſaire. C'eſt le ſeul mandat que vous donnent vos Commettans : mais celui-ci eſt rigoureux & impératif. Vous y ſerez fidele, vous qui vous vantez d'avoir déraciné toutes les tiges de l'Ariſtocratie, vous qui reniez les titres faſtueux, les vaines décorations, & même ces *ſobriquets* gothiques qui ſurchargeoient votre nom ; antiques témoignages d'une illuſtration funeſte aux droits des hommes. En dépouillant les livrées féodales, vous abjurerez les préjugés féodaux. Après avoir foulé aux pieds les vanités puériles, vous ne vous laiſſerez plus corrompre par un orgueil puérilement féroce. Après avoir montré tous les courages, vous craindrez de laiſſer voir la plus honteuſe des peurs, celle d'une extravagante opinion. Vous abandonnerez ces excès furieux aux ennemis du Peuple, eux qui aimeroient mieux voir la fin de leur exiſtence que le terme de nos malheurs. Vous rougirez enfin de reſſembler à cet Hiérophante forcené qui délibere le piſtolet en main, qui ne rencontrant ſur tous les fronts que le reproche & l'indignation, trouve bien plus facile d'affronter la mort que de braver la vie.

Oui, homme juſte, homme ami des hommes, il eſt temps d'oſer tout ce qui eſt humain & ſage.

Bon Citoyen, laiſſe-là ta bravoure, montre-nous ta vertu. Puiſque tu as une Patrie, ne la ſers pas à moitié. Le Patriotiſme ne vit que de ſacrifices : celui de l'orgueil & de cette ſuperſtition barbare qu'on appelle *honneur*, eſt le moindre de ceux que tu lui dois.

FIN.


121

